

M.D. CXV.

18 cailles, mousses noiraſtres , & maritimes ; & bref representans des escueilz battus des va- gues qui ſemblotent flotter au fonds de la ſcene changee en mer , auſſi toſt que le bois en ro- chers ; laiſſant vn desplaſir à tous les Specta- teurs d'estre ſi facilement trompez lors qu'ils prenoient plus de garde à ne l'estre point .

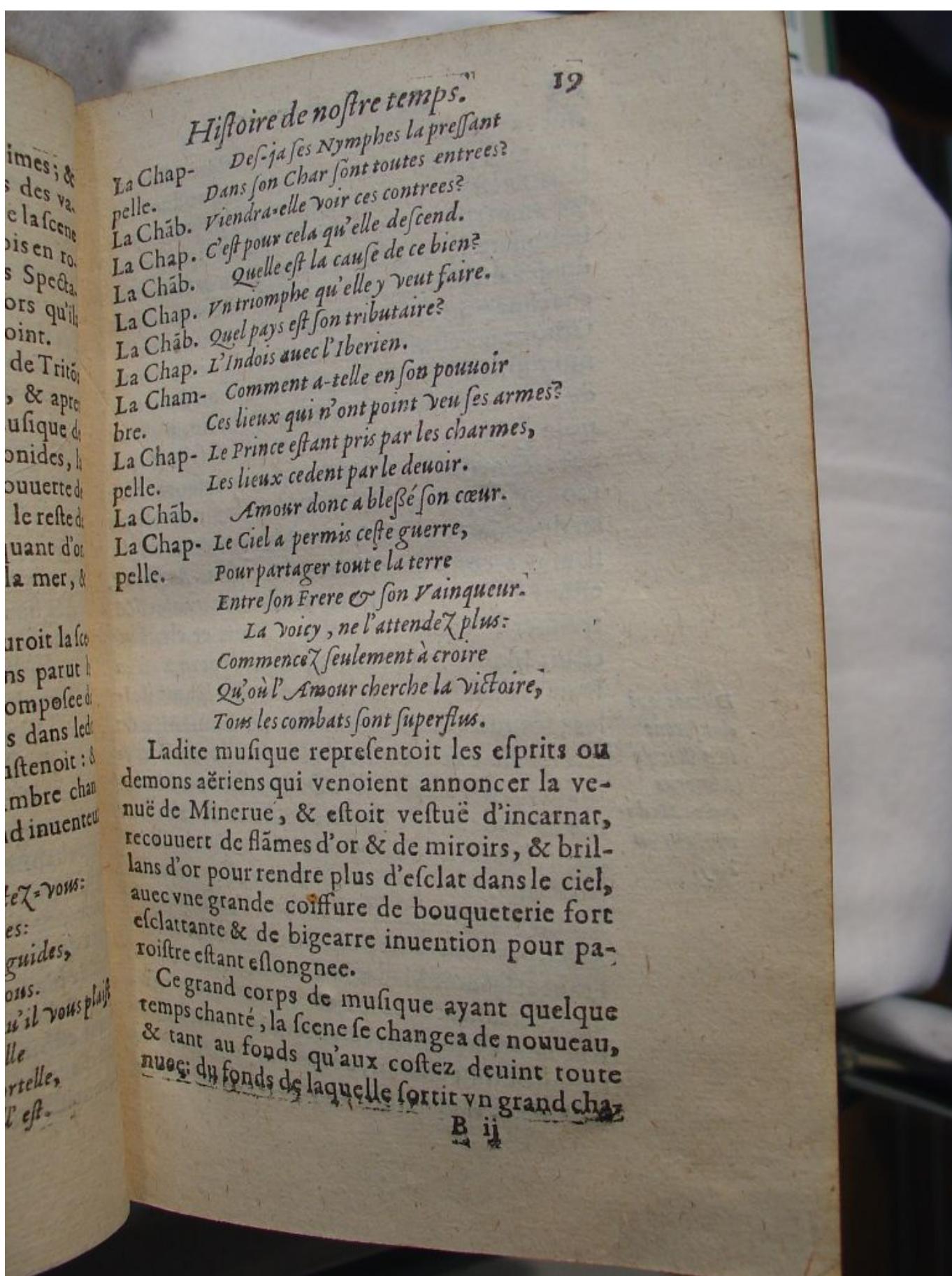
Dans cete mer paſſoit vne muſique de Tritōs qui ſonnoit vn air ſur des haut-bois , & apres eux venoit encor en ladite mer la muſique de la chambre du Roy , veſtuë en Tritonides , la teste , les eſpaules , & les hanches , recouverte de rozeaux artificiels d'or & de ſoye , & le reſte de l'habit de ſatin recouvert de clinquant d'or . Cete muſique ſortoit peu à peu de la mer , & vint chanter des vers ſur la ſcene .

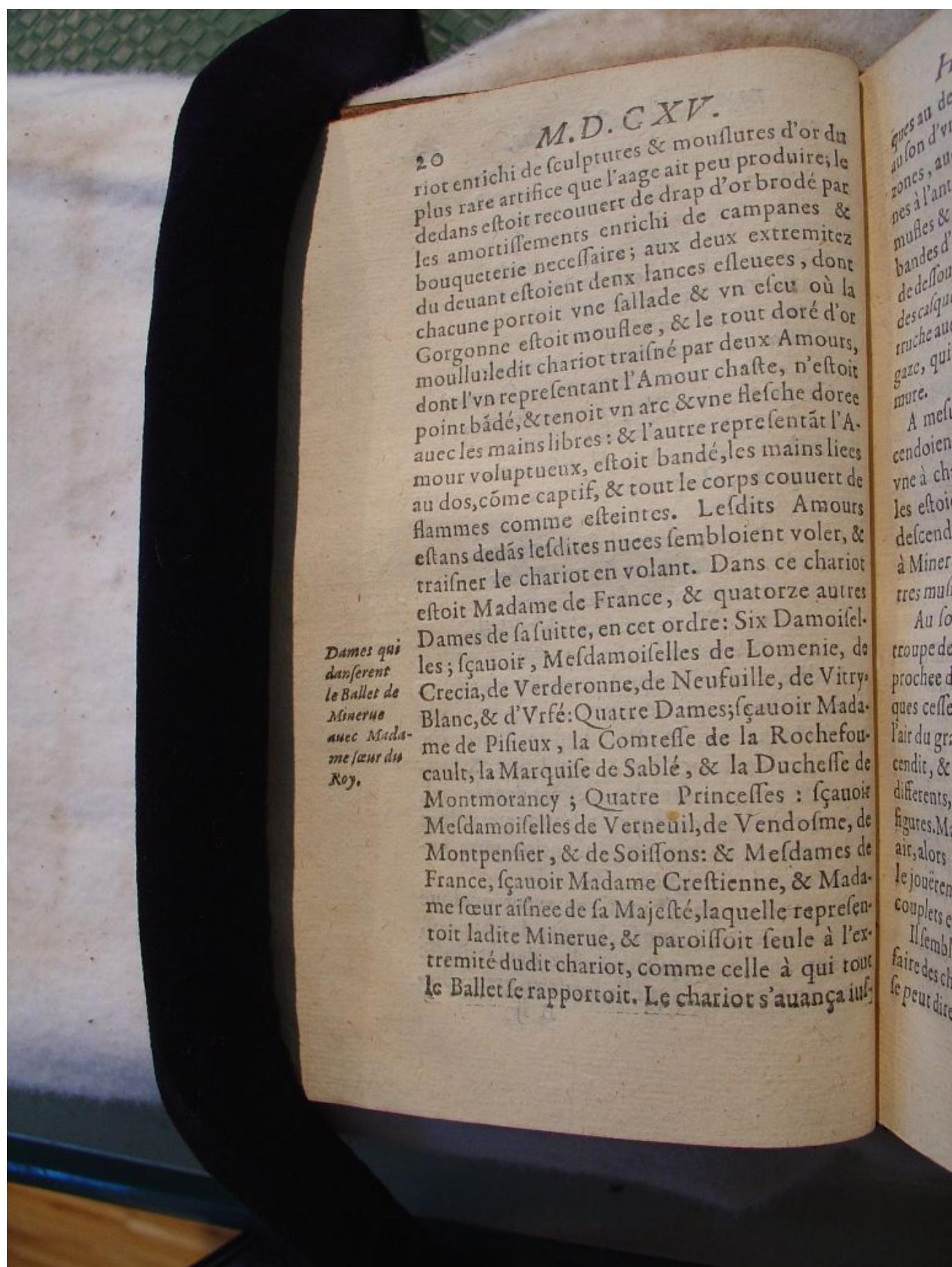
Ayant acheué , le Ciel qui couuroit la ſce- ne , ſ'ourit en deux , & là dedans parut la muſique de la Chapelle du Roy , compoſee de trente musiciens , tous ſuspendus dans ledit Ciel , ſans que lon veit qui les ſouſtenoit : & cete muſique avec celle de la Chambre chan- terent ce Dialogue fait par Durand inueniteur du Ballet .

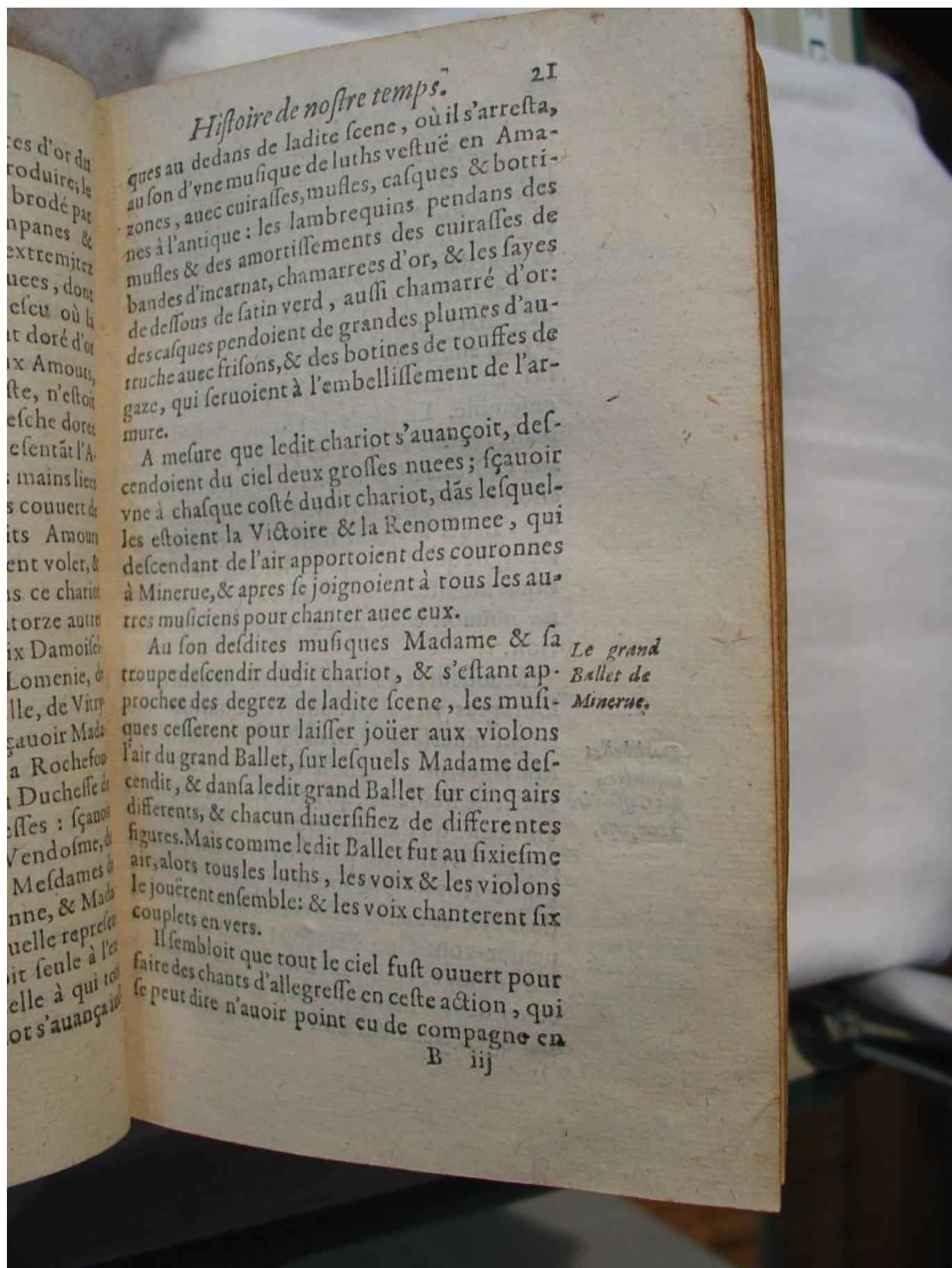
La Cha- Nymphes des eaux , arreſtez-vous :  
pelle. Demeurez , belles Tritonides :

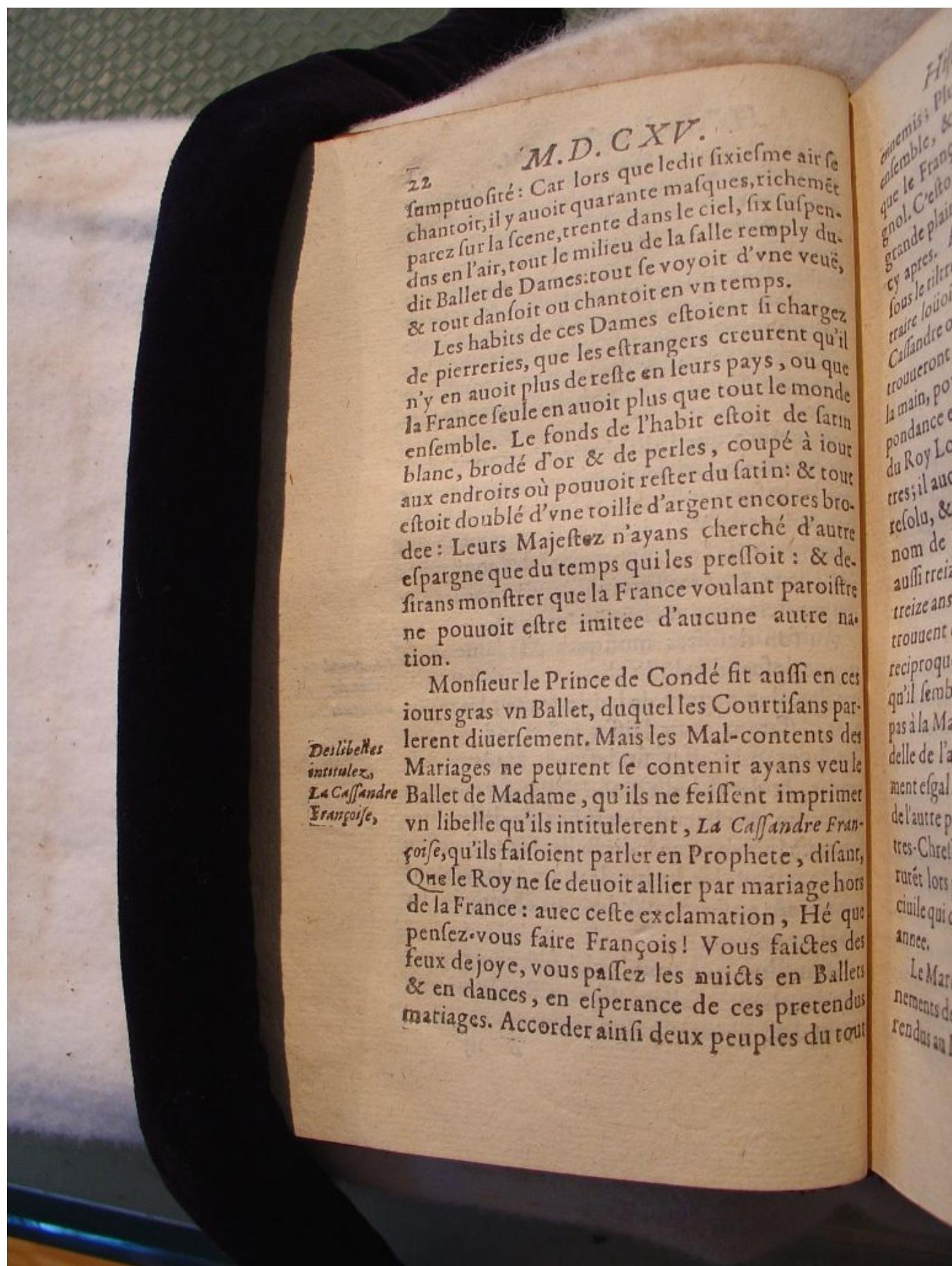
Youſ n'auez plus beſoin de guides ,  
Minerue vient avecques nous .

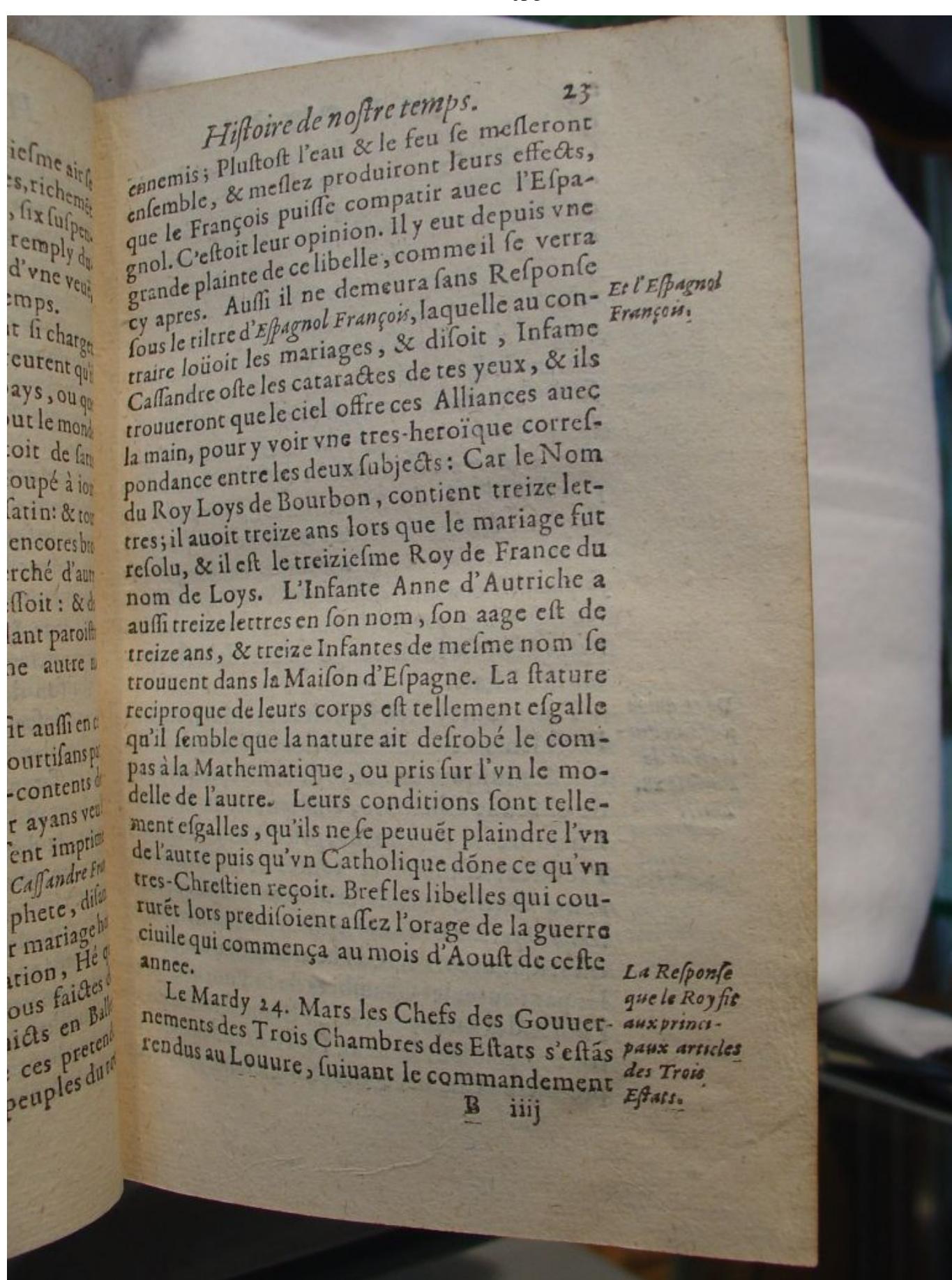
La Cham- Esprits ou Dieux , puis qu'il vous plait-  
bre. Nous apporter cette nouuelle  
Du retour de noſtre Immortelle ,  
Dites-nous en quel lieu ell' est .

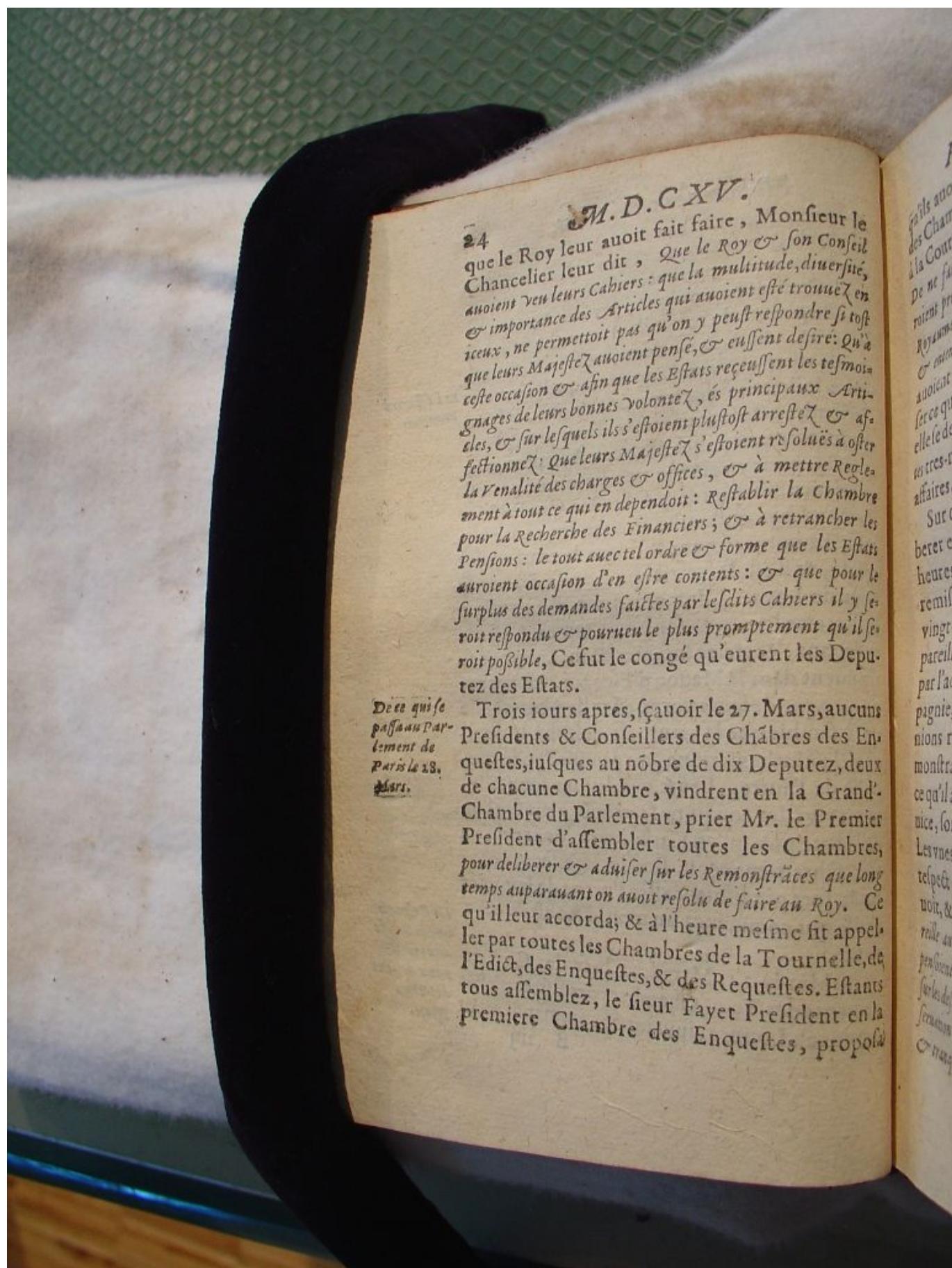












M. D. C X V.

24 que le Roy leur auoit fait faire , Monsieur le Chancelier leur dit , Que le Roy & son Conseil auoient veu leurs Cahiers : que la multitude, diuersité, & importance des Articles qui auoient esté trouuez en iceux , ne permettoit pas qu'on y peult respondre si tost que leurs Majestez auoient pensé , & eussent désiré : Qu'à cette occasion & afin que les Estats reçussent les témoignages de leurs bonnes volontez , es principaux Articles , & sur lesquels ils s'estoient plus tost arrestez & affectionnez : Que leurs Majestez s'estoient résolues à oster la Venalité des charges & offices , & à mettre Règlezement à tout ce qui en dependoit : Restablir la Chambre pour la Recherche des Financiers ; & à retrancher les Pensions : le tout avec tel ordre & forme que les Estats auoient occasion d'en estre contents : & que pour le surplus des demandes faites par lesdits Cahiers il y seroit respondu & pouruen le plus promptement qu'il seroit possible , Cefut le congé qu'eurent les Députez des Estats .

Déree quise  
passé au Par-  
lement de  
Paris le 28.  
Mars.

Trois iours apres , scauoir le 27. Mars , aucuns Presidents & Conseillers des Châbres des Enquestes , iusques au nôbre de dix Députez , deux de chacune Chambre , vindrent en la Grand' Chambre du Parlement , prier Mr. le Premier President d'assembler toutes les Chambres , pour delibérer & aduiser sur les Remonstrâces quel long temps auparavant on auoit résolu de faire au Roy . Ce qu'il leur accorda ; & à l'heure mesme fit appeler par toutes les Chambres de la Tournelle , de l'Edict , des Enquestes , & des Requestes . Estant tous assembliez , le sieur Fayet President en la première Chambre des Enquestes , proposa

